

**DÉCISIONS MUNICIPALES**  
- COMMUNE DE FONSORBES -

*Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch*

<b>Thème</b>	<b>1.1 Marchés publics</b>	Décision Municipale du <b>19 septembre 2022</b> ..... Acte n° <b>DM 2022-08</b>
<b>Objet</b>	Marché de mission de programmiste pour le projet de rénovation du groupe scolaire de Cantelauze	

**DÉCISION MUNICIPALE**

Madame la Maire de la commune de FONSORBES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (n° 2020-064) adoptée en application de ces articles, modifiée par délibérations en date des 3 septembre 2020 (n° 2020-119), 10 juin 2021 (2021-078) et 6 septembre 2021 (2021-099),

Vu les articles L.2122-1 et R.2122-2 du Code de la Commande Publique,

Considérant qu'il convient de désigner un programmiste pour le projet de rénovation du groupe scolaire de Cantelauze,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** d'attribuer le marché de mission de programmiste à l'entreprise suivante :

ACE BATIMENT  
324, avenue Roland Garros  
31470 SAINT-LYS

Pour un montant de 19 900,00 € HT soit 23 880,00 € TTC.

**ARTICLE 2 :** dit que la présente Décision Municipale sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

**ARTICLE 3 :** dit que la présente Décision Municipale fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

**ARTICLE 4 :** dit que la présente Décision Municipale sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

**ARTICLE 5 :** dit que la présente Décision Municipale peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Madame la Maire  
SIMÉON Françoise

